



LA LETTRE DE LA PLATEFORME
DES CERTIFICATEURS
AUVERGNE - RHÔNE - ALPES

Numéro 6 - 2020



Un dispositif de financement exceptionnel de la VAE par les Opco et transition pro

Pendant la crise sanitaire, des mesures sont mises en place pour faciliter l'accès à la certification via la validation des acquis de l'expérience (VAE). L'ordonnance 2020-387 du 1er avril 2020 est venue assouplir les modalités en termes de prestation d'accompagnement et de financement.

Les OPCO et Transitions Pro sont autorisés à financer, de manière forfaitaire, les parcours VAE depuis le positionnement jusqu'au jury dans la limite d'une prise en charge de 3 000 euros.

- Les OPCO peuvent à cet effet mobiliser les fonds dédiés au financement de l'alternance ou les contributions complémentaires collectées pour le développement de la formation professionnelle continue.
- Les opérateurs Transitions Pro peuvent mobiliser les fonds destinés au financement des projets de transitions professionnelles (ptp).

Ces dispositions s'appliquent jusqu'à une date fixée par décret, et au plus tard pour une signature avant le 31 décembre 2020, la mise en œuvre pouvant se dérouler sur 2021.

Découvrez des témoignages des acteurs engagés dans le projet collectif de VAE « atouts VAE » porté par [l'Opcommerce](#).



Pendant la crise sanitaire les Opco et Transition Pro sont à vos côtés pour financer les parcours de VAE en mobilisant des fonds exceptionnels

6 principaux certificateurs en Auvergne-Rhône-Alpes pour accompagner votre projet collectif de VAE

Notre offre de services

- * CHOISIR LES CERTIFICATIONS
- * ÉLABORER L'INGÉNÉRIE FINANCIÈRE
- * SUIVRE VOTRE PROJET
- * VOUS CONSEILLER TOUT AU LONG DU PROCESSUS



La plateforme des certificateurs Auvergne-Rhône-Alpes

site : www.vae-certificateurs.fr

contact@vae-certificateurs.fr

Nous contacter

**certificateurs Auvergne-Rhône-
Alpes**

<http://www.vae-certificateurs.fr>

Novembre 2020

mailer lite